

Commune de MEGEVE

REVISION GENERALE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - PRESCRIPTION

La Commune informe que par délibération n° 2020-143-DEL du 30 juin 2020, le Conseil Municipal a notamment prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Commune, défini les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable.

Cette délibération est affichée en Mairie de Megève – 1 place de l'Eglise, pendant un mois et peut, ainsi que le dossier, être consultée auprès du pôle DAD du lundi au vendredi pendant les horaires d'ouverture de ce service au public soit de 8h30 à 12h00.

Le Maire,

Catherine JULLIEN-BRECHES